

# Carnet d'acteur : partie contributive

## 1. Voici la trame à remplir (partie publique)

### 1.1. Le titre de votre engagement

CoWatt, le co-toituration solaire !

### 1.2. Zone géographique concernée

Tout le territoire du pôle métropolitain.

Trois communautés (collectifs citoyens porteurs de projets CoWatt) sont déjà actives :

- Angers
- Loire-Authion
- Beaucozé

### 1.3. S'agit-il d'un engagement ...

- déjà mis en place
- en projet / en cours de réflexion
- nouveau

### 1.4. Finalité(s) de votre engagement (case(s) à cocher) :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la réduction des consommations énergétiques
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables
- la réduction et la gestion des déchets
- le développement des circuits courts

### 1.5. Quel est le (ou les) porteur(s) de l'engagement ?

Association Alisée

### 1.6. Les autres acteurs mobilisés

Partenaires financiers : ADEME, Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine, Fondation de France.

Partenaires techniques : SAS CoWatt, la NEF, ENEDIS, Ville d'Angers

### 1.7. Décrivez votre engagement (1 page maximum)

L'association Alisée œuvre depuis 1991 à la promotion de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables et nous nous sommes appliqués à développer de nombreux projets en lien avec les acteurs locaux. En 2015, le conseil d'administration a souhaité voir émerger un projet qui porterait de nouveau l'association comme acteur du développement des énergies renouvelables.

Membre du réseau ECPdL (Énergies Citoyennes en Pays de la Loire) nous avons suivi avec grand intérêt les aventures éoliennes en pays de Vilaine (EPV) et d'Ancenis (EOLA). Ayant fait le constat que la complexité technique des projets EnR freine l'émergence d'une grande partie d'entre eux, nous avons souhaité construire un outil à disposition des citoyens pour simplifier les démarches en mutualisant les questions les plus complexes (droit des sociétés, location de sites d'implantation, raccordement au réseau... etc).

De cette réflexion est née la SAS CoWatt, créée en juillet 2017. Elle constitue le réceptacle juridique aux projets et l'espace de capitalisation des outils et méthodes pour les installations solaires photovoltaïques citoyennes. La création de cette SAS a été soutenue et saluée par nombre de partenaires (ADEME, Syndicats d'énergie, collectivités territoriales, réseaux professionnels...etc)

Les facilités apportées par la SAS CoWatt ne permettent cependant pas de lever l'intégralité des freins permettant l'émergence et le développement des collectifs citoyens. Autour de l'outil, les collectifs citoyens ont besoin d'un éco-système favorable. C'est pourquoi le « mouvement » utilisant la SAS CoWatt, composé d'associations, de collectifs et d'individus, se structure peu à peu sous l'impulsion d'Alisée.

L'objectif de ce « mouvement » est de devenir auto-portant avec un modèle économique viable en orientant une partie des revenus de la SAS CoWatt vers le financement de son animation. Pour ce faire, deux conditions doivent être réunies :

- Atteindre le seuil de rentabilité de la SAS CoWatt, puis développer suffisamment de projets pour dédier une partie des revenus à l'animation du mouvement. Début 2019, ce seuil est presque atteint.
- Son corollaire : faire émerger et accompagner les collectifs citoyens permettant l'émergence de nouveaux projets d'installations.

Alisée s'emploie à développer méthodes et outils pour être le plus efficaces. Les réseaux dans lesquels nous sommes impliqués (ECPDL, Énergie Partagée...) ainsi que nos propres retours d'expériences constituent aujourd'hui un savoir-faire sur lequel nous nous appuyons pour accompagner les collectifs sur nos territoires d'intervention. Ce travail long et itératif ne peut s'inscrire que dans la durée sous peine d'essoufflement des dynamiques engagées et à terme une démobilisation des citoyens.

Au printemps 2018, nous avons été lauréat de l'appel à projets « Mon projet pour la planète », nous assurant ainsi un co-financement de l'ADEME de 50 % d'un ETP dédié à l'émergence et à l'accompagnement de collectifs citoyens porteurs de projets EnR en Maine et Loire et Loire Atlantique pendant 3 ans. Afin de compléter ce co-financement, les territoires du Pôle Métropolitain peuvent devenir partenaire de ce programme et assurer ainsi le développement de nouvelles dynamiques chez eux.

### 1.8. Disposez-vous d'un lien ou d'un document pour partager plus d'informations sur votre engagement et vos actions ?

Adresse URL : <http://cowatt.fr/>

Document (à joindre avec le carnet d'acteur complété) :